

UE Expérience en milieu professionnel, culturel et/ou académique

3 crédits

L'UE « Expérience professionnelle » est à valider au S₄ et pourra inclure des activités effectuées sur les quatre semestres de Master et les semestres 5 et 6 de la Licence, mais ayant été accomplies avant la date de soutenance.

Une synthèse écrite (3-4 pages) des missions et activités réalisées (accompagnées des attestations) est remise en même temps que le Mémoire, mais dans un document séparé, et fait l'objet d'un bref retour oral à l'issue de la soutenance.

Pour valider ses crédits, l'étudiant-e doit :

1) ATTESTER D'UN EMPLOI OU D'UN STAGE DANS LE DOMAINE LINGUISTIQUE, CULTUREL ET/OU ACADEMIQUE POUR UNE DUREE MINIMALE DE **15 JOURS**.

Activités et missions concernées :

Activités professionnelles relatives au domaine culturel, linguistique ou universitaire ayant fait l'objet d'un contrat de travail ou d'une convention de stage (écoles, universités, musées, librairies, bibliothèques, théâtres, salles de concert, maisons d'édition, agences de traduction...)

OU

2) ATTESTER D'AU MOINS UNE MISSION OU UNE VACATION EFFECTUEE AU SEIN DE L'UNIVERSITE, SOUS LA SUPERVISION D'UN-E ENSEIGNANT-E OU D'UN PERSONNEL ADMINISTRATIF ET AVOIR ASSISTE A AU MOINS QUATRE EVENEMENTS UNIVERSITAIRES AU COURS DES QUATRE SEMESTRES DE MASTER

Missions et vacations concernées :

Co-organisation d'événements universitaires (conférences, colloques...) ou culturels (festivals, projections...) à l'université ; participation (en tant qu'intervenant ou assistant) sur

des salons d'étudiants, à des journées portes ouvertes, à des cérémonies de remise de diplôme...)

La réalisation de ces missions doit faire l'objet d'une attestation signée par l'un-e des organisateurs de l'événement.

Événements universitaires concernés :

Conférences, colloques, journées d'études, ateliers, congrès, moocs universitaires...

La participation à ces événements doit faire l'objet d'un certificat de présence signée par l'un-e des organisateurs de l'événement.

Les listes des activités présentées ci-dessus ne sont pas exhaustives. En cas de doute, l'étudiant-e est tenu de se renseigner auprès de son directeur-riche de mémoire ou du/de la responsable de Master.

Note : En l'absence de mission ou vacation, l'étudiant devra alors justifier de la participation à six événements universitaires (conférences, colloques, journées d'études, ateliers, congrès, moocs universitaires...)